



Réunion d'informations financières le mercredi 3 juin 2015 à Rouen

Leader de la musique, du cinéma et de la télévision, Vivendi détient Groupe Canal+, Universal Music Group et Vivendi Village (Vivendi Ticketing, MyBestPro, Watchever et l'Olympia).

Les développements de tous les métiers de Vivendi passe par le numérique. Le groupe a ainsi annoncé son entrée en négociations exclusives avec Orange pour la reprise de 80 % de la plateforme Dailymotion. Cette opération constituerait une nouvelle étape majeure dans la construction du nouveau Vivendi en lui permettant de significativement valoriser ses contenus.

Au premier trimestre 2015, le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 2,492 millions d'euros, en hausse de 2,5 % à taux de change et périmètre constants. Le résultat net ajusté s'est élevé à 136 millions d'euros, en progression de 24,1 %, grâce à la hausse du résultat opérationnel courant, à l'augmentation des produits perçus des investissements financiers et à la baisse des frais financiers mais a été partiellement affecté par la progression de l'impôt sur les résultats.

Le 6 mai 2015, le groupe a finalisé la cession des 20 % détenus dans Numericable-SFR pour un montant de 3,8 milliards d'euros. 1,8 milliard d'euros a été encaissé, le solde devant l'être au plus tard le 7 avril 2016. Le 29 mai 2015, Vivendi a également finalisé la cession de 100 % de GVT, sa filiale brésilienne de télécommunications, à Telefonica, pour une valeur d'entreprise de 7,5 milliards d'euros.

La loi ayant rendu possible l'augmentation de la participation de Vivendi dans la Société d'Édition de Canal Plus (SECP) depuis 2009, et un nombre important de ses actionnaires l'ayant réclamée, le Conseil de surveillance a autorisé le 12 mai 2015 un projet d'offre publique d'achat sur la SECP, indirectement contrôlée à 48,5 % par Vivendi, au prix de 7,60 euros par action après paiement le 29 avril 2015 d'un dividende par action de 0,25 euro.

La finalisation de la cession de GVT après celle de 20 % dans Numericable-SFR permet au Directoire de Vivendi, conformément à son engagement, de décider le principe du versement de deux acomptes, de 1 euro chacun, sur le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2015. Un premier acompte de 1 euro sera versé le 29 juin 2015. Le deuxième acompte sera versé le 3 février 2016.

Nous contacter et vous informer :

www.vivendi.com

actionnaires@vivendi.com

Numéro vert : 0 805 050 050 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)

Comptes Twitter : @Vivendi ; @SolangeMaulini